

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- *afférents au conseil municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 11*

Séance du 09 mars 2023
L'an deux mille vingt-trois
Et le neuf mars à 20 heures 30

Date de la convocation : 02/03/2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : Myriam ALINAT, Yves CASTAN, Fabien COVINHES, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Marie DELMAS, Vivien GUIRAUD, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Karine VALAT

Absents excusés : Laurent BERNAT, Bernard LAFFOND, Jean-François ROUSSET, Marie-Lou WALIGORSKI

Secrétaire de séance : Nathalie RICARD

N° 06-2023

Objet : Mise à jour des tarifs communaux

Monsieur le Maire présente les tarifs appliqués sur la commune, validés par délibération du conseil municipal n° 04-2022 du 25/02/2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPLIQUER** les tarifs détaillés dans le tableau ci-dessous à compter de la présente décision :

Location Salle des Fêtes

Particuliers commune	138 €/jour
	160 € le week-end
Associations communales	45 €/jour
Associations caritatives et culturelles	mise à disposition gratuite
Particuliers et associations extérieur	300 €/jour
Matériel salle des fêtes : forfait de 15 €/jour commune et extérieur	

Location Ancienne Eglise (foyer Magali)

Particuliers commune	90 €/jour
Associations communales	mise à disposition gratuite

Cantine

Prix du repas/enfant	2.50 €
Prix du repas/adulte	3.30 €
Garderie périscolaire	1,70 €/jour/ticket

Concessions funéraires

<u>Superficie vendue</u>	
2,20 m2 (2m 20 de long x 1 m de large)	550 €
3,08 m2 (2m 20 de long x 1,40 m de large)	1 100 €
3,96 m2 (2m 20 de long x 1,80 m de large)	1 800 €

Caveau provisoire, durée maximum 6 mois	40 €/mois
Case pour urne funéraire, durée 30 ans	390 €

Inhumations

Fosse simple	180 €
Fosse double	250 €
Caveau	80 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire, Patrick RIVEMALE

La secrétaire de séance, Nathalie RICARD,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
Au représentant de l'Etat le 14/03/2023
Et de la publication le 14/03/2023
Le Maire, Patrick RIVEMALE

